



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 1<sup>er</sup> juillet 2026*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ÉDITION SPÉCIALE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026**

### **01 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

**01-01 ARRÊTÉ n° 2026-79 du 29 juin 2026** portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et habilitation de valideurs dans l'application CHORUS au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est

### **02 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES**

**02-01 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 297 du 1<sup>er</sup> juillet 2026** fixant la liste des membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) de la région Grand Est



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**ARRÊTÉ n° 2026-79 du 29 juin 2026  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et habilitation  
de valideurs dans l'application CHORUS au sein de la direction régionale de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est**

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités de la région Grand Est,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 10 février 2022 portant affectation de M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP sur les fonctions de secrétaire général de la DREETS Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/582 du 23 octobre 2023 de la région Grand Est portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est ;

Vu l'arrêté du 28 février 2025 portant nomination de Mme Véronique FAGES sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargée des fonctions d'adjointe au responsable du pôle « Solidarités, Compétences et Économie » de la DREETS Grand Est ;

Vu les arrêtés du 7 décembre 2021 et du 28 novembre 2025 portant nomination de M. Philippe GRANDJEAN sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de responsable du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie » ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2025 portant nomination de M. Olivier LECLERC sur l'emploi de directeur régional adjoint au poste de responsable du pôle « Politique du travail » de la DREETS de la région Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 avril 2026 portant nomination de Mme Delphine JOLY en qualité de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est à compter du 1er juin 2026 ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2026 portant nomination de Mme Martine ARTZ sur l'emploi de directrice régionale adjointe de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Grand Est, chargée des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi et solidarités », à compter du 1er juillet 2026 ;

Vu les arrêtés n° 2026/201, n° 2026/202 du 26 mai 2026 du préfet de la région Grand Est portant délégation de signature à Mme Delphine JOLY, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est, respectivement :

- en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional,
- en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1er – Subdélégation générale au secrétaire général**

Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de 300 000 €, les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les UO régionales Grand Est des BOP centraux et BOP régionaux des programmes suivants :

- BOP 102 : accès et retour à l'emploi
- BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française
- BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- BOP 134 : développement des entreprises et régulations
- BOP 147 : politique de la ville
- BOP 155 : soutien des ministères sociaux
- BOP 157 : handicap et dépendance
- BOP 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- BOP 183 : protection maladie
- BOP 303 : immigration et asile
- BOP 304 : inclusion sociale et protection des personnes
- BOP 305 : stratégies économiques
- BOP 354 : administration territoriale de l'Etat
- BOP 787 : répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage
- BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage.

ainsi que les crédits délégués à la DREETS Grand Est au titre du Fonds social européen plus et du Fonds de transition juste.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

## **Article 2 – Subdélégation au titre du pôle « Solidarités, Compétences et Économie »**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Martine ARTZ, directrice régionale adjointe, responsable du pôle « Solidarités, Compétences et Économie », et à Mme Véronique FAGES, directrice régionale adjointe, responsable adjointe du pôle « Solidarités, Compétences et Économie » et responsable du service Solidarités, à l'effet de signer, dans la limite de 300 000 €, les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les UO régionales Grand Est des BOP centraux et BOP régionaux des programmes suivants :

- BOP 102 : accès et retour à l'emploi
- BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française
- BOP 147 : politique de la ville
- BOP 157 : handicap et dépendance
- BOP 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- BOP 183 : protection maladie
- BOP 303 : immigration et asile
- BOP 304 : inclusion sociale et protection des personnes
- BOP 305 : stratégies économiques
- BOP 787 : répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage
- BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

ainsi que les crédits délégués à la DREETS Grand Est au titre du Fonds social européen plus et du Fonds de transition juste.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

## **Article 3 – Subdélégation au titre du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie »**

Subdélégation de signature est également donnée à M. Philippe GRANDJEAN, directeur régional adjoint, responsable du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie », à l'effet de signer les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le BOP 134 : CCRF – DR 67.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

#### **Article 4 – Subdélégation au titre du pôle « Politique du travail »**

Subdélégation de signature est donnée à M. Olivier LECLERC, responsable du pôle « Politique du travail », à l'effet de signer, dans la limite de 300 000 €, les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur :

- BOP 111 (amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail) ;
- BOP 155 (soutien des ministères sociaux), uniquement en ce qui concerne l'ordonnancement des recettes non fiscales de l'Etat relatives aux amendes administratives en droit du travail.

#### **Article 5 – Suppléances des responsables de pôle et du secrétaire général**

1° En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Martine ARTZ, directrice régionale adjointe, responsable du pôle « Solidarités, Compétences et Économie », et de Mme Véronique FAGES, directrice régionale adjointe, responsable adjointe du pôle « Solidarités, Compétences et Économie » et responsable du service Solidarités, subdélégation est donnée à M. Philippe NUGNES, responsable du service Économique de l'État en région, M. Yves SCHNEIDER, responsable du service Compétences et du service International, M. Christophe DELAIGUE, adjoint à la responsable du service Solidarités et responsable de l'unité Insertion sociale et professionnelle, Mme Anne SCHWOERER, adjointe au responsable de l'unité Fonds social européen, M. François OTERO, responsable de l'unité Fonds social européen et Mme Marie FUCHS, responsable de l'unité Développement des compétences et accompagnement des mutations économiques, à l'effet de signer les décisions et actes visés à l'article 2.

2° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GRANDJEAN, directeur régional adjoint, responsable du pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie », subdélégation est donnée à M. Olivier NAUDIN, adjoint au responsable du pôle « Concurrence, Consommation et responsable du service « Concurrence – pratiques anticoncurrentielles – BIEC - Commande publique », à l'effet de signer les décisions et actes visés à l'article 3.

3° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier LECLERC, directeur régional adjoint, responsable du pôle « Politique du travail », subdélégation est donnée à Mme Caroline DECLEIR, adjointe au responsable du pôle « Politique du travail », à l'effet de signer les décisions et actes visés à l'article 4.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Olivier LECLERC et de Mme Caroline DECLEIR, subdélégation est donnée à Mme Sophie BOUZID-ADLER, responsable de l'unité Contentieux et appui juridique, et à M. Ludovic ABRIAL, adjoint à la responsable de l'unité Contentieux et appui juridique, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les décisions et actes visés à l'article 4.

4° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP, secrétaire général, subdélégation est donnée à M. Olivier ILSKI, responsable du service Finances et moyens généraux, et, en son absence ou empêchement, à M. Stéphane COSTER, adjoint au responsable du service Finances et moyens généraux, à l'effet de signer les décisions et actes relevant des attributions du secrétariat général et imputés sur les BOP 155 et 354.

#### **Article 6 – Subdélégations financières de gestion courante**

Subdélégation de signature est donnée à M. Julien VERET, responsable du service Ressources humaines, à Mme Pascale BADINA, adjointe au responsable du service Ressources humaines et responsable de l'unité Carrière et rémunération, à M. Olivier ILSKI, responsable du service Finances et moyens généraux, et à M. Stéphane COSTER, adjoint au responsable du service Finances et moyens généraux, à l'effet de signer, dans la limite de 5 000 €, les décisions et actes relevant de leurs attributions respectives en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur :

- BOP 155 : soutien des ministères sociaux
- BOP 354 : administration territoriale de l'Etat

#### **Article 7 – Habilitation des agents intervenant en qualité de valideurs dans l'application CHORUS**

Sont habilités à intervenir dans l'application CHORUS en qualité de valideurs, dans la limite des BOP, UO et centres financiers mentionnés à l'article 1er du présent arrêté :

- M. Olivier ILSKI, responsable du service Finances et moyens généraux ;
- M. Stéphane COSTER, adjoint au responsable du service Finances et moyens généraux ;
- M. Emmanuel DERVEAUX, agent du service Finances et moyens généraux ;
- M. Renaud ROSET, agent du service Finances et moyens généraux.

L'habilitation en qualité de valideur est exclusive de toute intervention en qualité de prescripteur sur un même segment de dépenses.

#### **Article 8 – Subdélégation spécifique relative aux activités Certification formation et VAE**

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves SCHNEIDER, responsable du service Compétences et du service International, Mme Claude BRIGNON, responsable de l'unité Certification des professions paramédicales et sociales, et Mme Candy KRIEF, adjointe à la responsable de l'unité Certification des professions paramédicales et sociales, à l'effet de signer, dans la limite de 5 000 €, les décisions et actes relevant des attributions de la DREETS Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat

imputées sur le BOP 155, Domaine 0155-08 pour les activités « 015501021311 Certification formation - Organisation Logistique » et « 015501021312 VAE - Organisation logistique ».

### **Article 9 – Accréditation des signatures**

Les signatures des agents mentionnés au présent arrêté sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin et auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Les échantillons de signature des agents concernés figurent en annexe au présent arrêté.

### **Article 10 – Exclusions**

Sont exclus des subdélégations prévues par le présent arrêté :

- les actes et décisions emportant un engagement financier supérieur à 300 000 €,
- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » (article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).
- les réponses aux recours gracieux et hiérarchiques.

### **Article 11 – Entrée en vigueur et abrogation**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er juillet 2026 et abroge, à compter de cette même date, l'arrêté n° 2026-63 du 1er juin 2026 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et habilitation de valideurs dans l'application CHORUS au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est.

### **Article 12 – Exécution et publication**

La directrice régionale de la DREETS Grand Est et les subdélégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 29 juin 2026

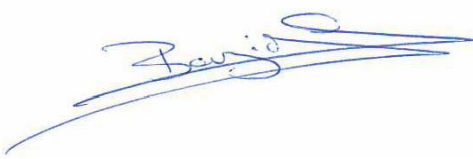
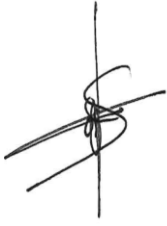
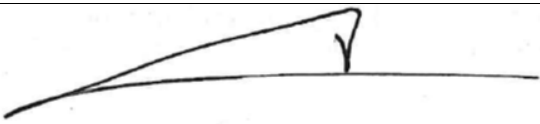
La directrice régionale,

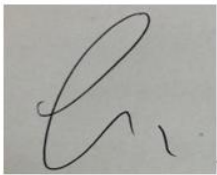


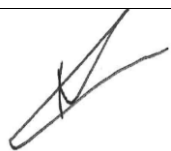
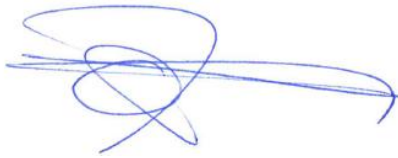
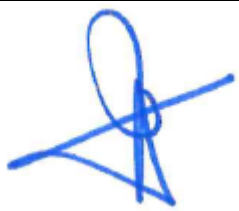
Delphine JOLY



**ANNEXE - Echantillons de signature :**

|                     |                                                                                      |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| ABRIAL Ludovic      |     |
| ARTZ Martine        |     |
| BADINA Pascale      |    |
| BOUZID-ADLER Sophie |   |
| BRIGNON Claude      |  |
| COSTER Stéphane     |   |
| DECLEIR Caroline    |  |
| DELAIGUE Christophe |   |

|                                 |                                                                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| FAGES Véronique                 |    |
| FUCHS Marie                     |    |
| GARRIGOU-GRANDCHAMP<br>Philippe |    |
| GRANDJEAN Philippe              |    |
| KRIEF Candy                     |  |
| LAFOSSE Denis                   |  |
| LECLERC Olivier                 |  |
| NAUDIN Olivier                  |  |

|                 |                                                                                     |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| NUGNES Philippe |    |
| OTERO François  |   |
| SCHWOERER Anne  |    |
| SCHNEIDER Yves  |   |
| VERET Julien    |  |
| JOLY Delphine   |  |



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires  
régionales et européennes**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 297**

***fixant la liste des membres de la Conférence Territoriale  
de l'Action Publique (CTAP) de la région Grand Est***

***Le préfet de la région Grand Est  
préfet de la zone de défense et de sécurité Est  
préfet du Bas-Rhin***

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-9-1 et D.1111-2 et suivants ;

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 3 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2014-1076 du 22 septembre 2014 précisant les modalités d'élection et de désignation des membres de la conférence territoriale de l'action publique autres que les membres de droit

**Vu** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2026/152 du 14 avril 2026 fixant la date de l'élection des représentants à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est au 23 juin 2026 ;

**Vu** l'arrêté n° 2026-1115 du 4 juin 2026 de la préfète de la Meuse désignant les représentants du département de la Meuse à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté du 8 juin 2026 du préfet du Haut-Rhin désignant les représentants du département du Haut-Rhin à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté du 12 juin 2026 du préfet du Bas-Rhin, désignant les représentants du département de Bas-Rhin à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 juin 2026 du préfet de la Marne désignant les représentants du département de la Marne à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté n°52-2026-06-00131 du 22 juin 2026 de la préfète de la Haute-Marne désignant les représentants du département de la Haute-Marne à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BFLI n°040/2026 du 23 juin 2026 du préfet des Vosges désignant les représentants du département des Vosges à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2026-022ELEC du 23 juin 2026 du préfet de Meurthe-et-Moselle désignant les représentants du département de Meurthe-et-Moselle à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté n° 2026-DCL/1-012 du 24 juin 2026 du préfet de la Moselle désignant les représentants du département de la Moselle à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté n°DCL2-SCE 2026 180-0001 du 29 juin 2026 du préfet de l'Aube désignant les représentants du département de l'Aube à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** l'arrêté n°2026-487 du 29 juin 2026 du préfet des Ardennes désignant les représentants du département des Ardennes à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

**Vu** le courrier du 18 mai 2026 de l'association nationale des élus de la montagne ;

**Considérant** les mandats électifs de M. Franck LEROY en qualité de président du conseil régional de la région Grand Est (catégorie 1<sup>o</sup>- art. L1111-9-1 du CGCT) et président de la communauté d'agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (catégorie 3<sup>o</sup>- art. L1111-9-1 du CGCT) ;

**Considérant** que nul ne peut être élu ou désigné dans plus d'une des catégories mentionnées aux 1<sup>o</sup> à 7<sup>o</sup> du II de l'article L1111-9-1 conformément à l'article D. 1111-4 du CGCT; que dans ces conditions la communauté d'agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne ne peut avoir de représentant ; que toutefois aucune disposition législative ou réglementaire n'empêche M. Franck LEROY de s'exprimer au titre de ses différents mandats ;

**Considérant** l'absence de toute candidature individuelle ou collective reçue pour le département des Vosges, en conséquence les sièges restent vacants pour les titulaires et remplaçant, à l'exception des membres de droit désignés ;

**Sur proposition** du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes,

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont membres de droit à la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est, en vertu des articles 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT :

##### **1.1 – Représentant du conseil régional (1<sup>o</sup> du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

M. Franck LEROY, président du conseil régional de la région Grand Est, président de la communauté d'agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne

##### **1.2 – Représentant du conseil départemental (2<sup>o</sup> du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

###### **pour le département des Ardennes :**

M. Noël BOURGEOIS, président du conseil départemental des Ardennes

###### **pour le département de l'Aube :**

M. Philippe DALLEMAGNE, président du conseil départemental de l'Aube

###### **pour le département de la Marne :**

M. Jean-Marc ROZE, président du conseil départemental de la Marne

###### **pour le département de la Haute-Marne :**

M. Nicolas LACROIX, président du conseil départemental de la Haute-Marne

###### **pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Mme Chaynesse KHIROUNI, présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

**pour le département de la Meuse :**

M. Jérôme DUMONT, président du conseil départemental de la Meuse

**pour le département de la Moselle :**

M. Patrick WEITEN, président du conseil départemental de la Moselle

**pour la collectivité européenne d'Alsace :**

M. Frédéric BIERRY, président de la collectivité européenne d'Alsace

**pour le département des Vosges :**

M. François Vannson, président du conseil départemental des Vosges

**1.3 – Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants (3° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

**pour le département des Ardennes :**

- M. Boris RAVIGNON, président de la communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole
- M. Thomas SAMYN, président de la CC du Pays Rethémois

**pour le département de l'Aube :**

- M. François BAROIN, président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, maire de Troyes

**pour le département de la Marne :**

- M. Arnaud ROBINET, président de la communauté urbaine de Reims
- M. Jacques JESSON, président de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

**pour le département de la Haute-Marne :**

- M. Antoine DESFRETIER, président de la communauté d'agglomération de Chaumont
- M. Quentin BRIERE, président de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

- M. Mathieu KLEIN, président de la métropole du grand Nancy
- M. Gérard DIDELOT, président de la communauté d'agglomération du grand Longwy
- M. Valentin DETHOU, président de la communauté de communes du bassin de Pompey
- M. Henry LEMOINE, président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson
- M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, président de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat
- M. Luc RITZ, président de la communauté de communes « Orne Lorraine confluences »
- M. Fabrice CHARTREUX, président de la communauté de communes « Terres toulousines »

**pour le département de la Meuse :**

- M. Sylvain GILLET, président de la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

**pour le département de la Moselle :**

- M. François GROSDIDIER, président de l'Euro-Métropole de Metz
- M. Pierre CUNY, président de la communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération
- M. Jean-Claude HEHN, président de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France
- M. Marc ZINGRAFF, président de la communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences
- M. Salvatore COSCARELLA, président de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie
- M. Julien FREYBURGER, président de la communauté de communes de Rives de Moselle
- M. Lionel FOURNIER, président de la communauté de communes du Pays Orne Moselle
- M. Fabien DI FILIPPO, président de la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud
- M. Arnaud SPET, président de la communauté de communes de l'Arc Mosellan
- Mme Joëlle WEY, présidente de la communauté de communes du Pays de Bitche
- M. MULLER Laurent, président de la communauté de communes de Freyming-Merlebach

**pour le département du Bas-Rhin :**

- Mme Catherine TRAUTMANN, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)
- M. Claude STURNI, président de la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH)
- M. René STUMPF, président de la communauté de communes du Pays Rhénan
- M. Laurent FURST, président de la communauté de communes de la région de Molsheim Mutzig
- M. Olivier SOHLER, président de la commune de communes de Sélestat
- M. Stéphane SCHAAL, président de la communauté de communes du Canton d'Erstein
- M. Dominique MULLER, président de la communauté de communes du Pays de Saverne

**pour le département du Haut-Rhin :**

- M. Fabian JORDAN, président de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)
- M. Jean-Marc DEICHTMANN, président de Saint-Louis Agglomération (SLA)
- M. Eric STRAUMANN, président de Colmar Agglomération
- M. Michel SORDI, président de la communauté de communes de Thann-Cernay
- M. Thierry SAUTIVET, président de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach
- M. Gilles FREMIOT, président de la communauté de communes du Sundgau
- M. Claude MULLER, président de la communauté de communes de la région de Guebwiller

**pour le département des Vosges :**

- M. Cédric HAXAIRE, président de la communauté d'agglomération d'Épinal
- M. Claude GEORGE, président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

**Article 2 :** Sont désignés membres autre que de droit de la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est :

**2.1 – Représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants (4° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

**pour le département des Ardennes :**

Titulaire : M. Mickaël LECLERE, président de la CC Vallées et Plateau d'Ardenne  
Remplaçant : Mme Véronique DURU, présidente de la CC Portes du Luxembourg

**pour le département de l'Aube :**

Titulaire : M. Philippe BORDE, président de la communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube  
Remplaçant : M. Loïc ADAM, président de la communauté de communes Seine et Aube

**pour le département de la Marne :**

Titulaire : M. Thierry BUSSY, président de la communauté de communes de l'Argonne Champenoise  
Remplaçant : Mme Pascale CHEVALLOT, présidente de la communauté de communes Perthois-Bocage et Der

**pour le département de la Haute-Marne :**

Titulaire : M. Franck DUHOUX, président de la communauté de communes des Trois Forêts  
Remplaçant : M. Eric DARBOT, président de la communauté de communes des savoir faire

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Titulaire : M. Jean-Jacques PIERRET, président de la communauté de communes « Terre Lorraine du Longuyonnais »,  
Remplaçant : M. Régis AUBERTEIN, président de la communauté de communes du pays du Sânon



**pour le département de la Meuse :**

Titulaire : M. Michel MOREAU, président de la communauté de communes de l'Aire à l'Argonne

Remplaçant : M. Régis MESOT, président de la communauté de communes du Sammiellois

**pour le département de la Moselle :**

Titulaire : M. Stéphane NICOLAS, président de la communauté de communes du Sud Messin

Remplaçant : M. Armel CHABANE, président de la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières

**pour le département du Bas-Rhin :**

Titulaire : M. Justin VOGEL, président de la communauté de communes du Kochersberg

Remplaçant : M. Patrice HILT, président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

**pour le département du Haut-Rhin :**

Titulaire : Mme Denise BUHL, présidente de la communauté de communes de la vallée de Munster

Remplaçant : M. Christophe BELTZUNG, président de la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach

**pour le département des Vosges :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**2.2. – Représentants des communes de plus de 30 000 habitants (5° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

**pour le département des Ardennes :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**pour le département de l'Aube :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**pour le département de la Marne :**

Titulaire : M. Arnaud ROBINET, maire de Reims

Remplaçant : M. Benoist APPARU, maire de Châlons-en-Champagne

**pour le département de la Haute-Marne :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**pour le département de la Meuse :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**pour le département de la Moselle :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant



**pour le département du Bas-Rhin :**

Titulaire : Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND, maire de Schiltigheim

Remplaçant : vacant

**pour le département du Haut-Rhin :**

Titulaire : M. Frédéric MARQUET, maire de Mulhouse

Remplaçant : M. Eric STRAUMANN, maire de Colmar

**pour le département des Vosges :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**2.3. – Représentants des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants (6° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

**pour le département des Ardennes :**

Titulaire : M. Dominique HAMAIDE, maire de Givet

Remplaçant : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, maire de Vouziers

**pour le département de l'Aube :**

Titulaire : M. Arnaud MAGLOIRE, maire de Sainte-Savine

Remplaçant : M. Jean-Michel VIART, maire de Saint-Julien-les-Villas

**pour le département de la Marne :**

Titulaire : Mme Christine MAZY, maire d'Épernay

Remplaçant : M. Étienne DUICQ, maire de Montmirail

**pour le département de la Haute-Marne :**

Titulaire : M. Théo CAVIEZEL, maire de Langres

Remplaçant : M. Thierry PONCE, maire de Nogent

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Titulaire : M. Patrice DONATI, maire de Vandœuvre-lès-Nancy

Remplaçant : M. Bernard BERTELLE, maire de Blénod-lès-Pont-à-Mouson

**pour le département de la Meuse :**

Titulaire : M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny-en-Barrois

Remplaçant : M. Benoît DEJAIFFE, maire de Bar-le-Duc

**pour le département de la Moselle :**

Titulaire : M. Alexandre CASSARO, maire de Forbach

Remplaçant : M. Rémy DICK, maire de Florange

**pour le département du Bas-Rhin :**

Titulaire : M. Vincent DEBES, maire de Hoenheim

Remplaçant : Mme Sylvie ROELLY, maire de Weyersheim

**pour le département du Haut-Rhin :**

Titulaire : M. Pascal TURRI, maire de Sierentz

Remplaçant : M. Pierre DISCHINGER, maire de Munster

**pour le département des Vosges :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

**2.4. – Représentants des communes de moins de 3 500 habitants (7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

**pour le département des Ardennes :**

Titulaire : M. Miguel LEROY, maire d'Auvillers-les-Forges

Remplaçant : Mme Mélanie LESIEUR, maire de Signy-L'Abbaye

**pour le département de l'Aube :**

Titulaire : M. Roger BATAILLE, maire d'Ervy-le-Châtel

Remplaçant : M. Pascal PLUOT, maire de Plancy l'Abbaye

**pour le département de la Marne :**

Titulaire : Mme Brigitte CHOCARDELLE, maire de Sainte-Marie-à-Py

Remplaçant : M. Cyril LAURENT, maire de Les-Essarts-le-Vicomte

**pour le département de la Haute-Marne :**

Titulaire : Mme Christine BERTHELMOT-HENRY, maire de Rizaucourt-Buchey

Remplaçant : Mme Aude CHATELAIN-MARTINI, maire de Arnancourt

**pour le département de la Meurthe-et-Moselle :**

Titulaire : M. Nicolas L'HUILLIER, maire de Laneuvelotte

Remplaçant : M. Yann DURAND, maire de Blâmont

**pour le département de la Meuse :**

Titulaire : M. Frédéric PETITCOLIN, maire de Val d'Ornain

Remplaçant : M. Michel RIEBEL, maire de Silmont

**pour le département de la Moselle :**

Titulaire : M. Sylvain WEIL, maire de Vigy

Remplaçant : M. François HENOT, maire de Cheminot

**pour le département du Bas-Rhin :**

Titulaire : Mme Marie-Reine FISCHER, maire de Dinsheim-sur-Bruche

Remplaçant : M. Jacques CORNEC, maire de Bourgheim

**pour le département du Haut-Rhin :**

Titulaire : Mme Marie-Paule GAY, maire de Aubure

Remplaçant : M. Bertrand HIRTH, maire de Sickert

**pour le département des Vosges :**

Titulaire : vacant

Remplaçant : vacant

Le représentant titulaire mentionné aux 4° à 7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT dont le siège devient vacant pour cause de décès, de démission ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu ou désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par la personne élue en même temps que lui à cet effet. Lorsque ces dispositions ne peuvent plus être appliquées, il est procédé, dans un délai de trois mois, aux élections ou aux désignations requises dans le collège considéré.

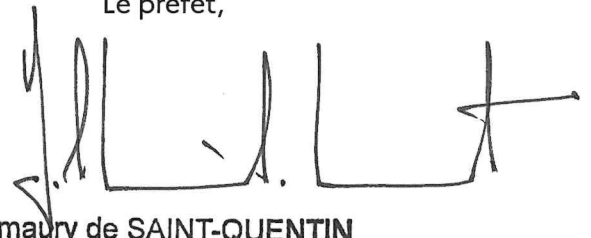
**2.5. – Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne (8° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT) :**

- Madame Marie-Paule GAY, maire d'Aubure

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **01 JUL. 2026**

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Amaury de SAINT-QUENTIN

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*